

05-FEB-2009
2008-4296

X-CELL 419

BIOCIDE POUR MOULIN À PAPIER

INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Diméthylthiocarbamate de sodium.....15 %

Nabam.....15 %

NO. D'HOMOLOGATION 23182, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

Contenu Net: 910 L

JohnsonDiversey Canada, Inc.
2401 Bristol Circle
Oakville, Ontario
L6H 6P1

Tel: 1-800-668-7171

MODE D'EMPLOI: PAPETIÈRES

Les quantités utilisées varient de 0,05 Kg à 0,5 Kg (0,042 à 0,42 litres) de X-CELL 419 par tonne de papier fini selon le type de papier, la complexité du système, la qualité de l'eau brute, le genre et le degré de contamination.

ALIMENTATION:

Il est possible d'alimenter continuellement X-CELL 419 goutte à goutte à partir de son contenant ou de le distribuer au moyen de pompes appropriées pour les produits chimiques à débit réglable, à vitesse variable, à déplacement positif, ou alternatives. Ce produit doit être injecté dans le système le plus tôt possible, au niveau de l'hydropulpeur, de la caisse ou du système de cassé de fabrication.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Irritant pour les yeux et la peau. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements Portez des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants de caoutchouc et des vêtements protecteurs (chapeau, chemise à manches longues, pantalon long, bottes et gants longs) lorsque vous manipulez ce produit. Dangereux si avalé. Évitez toute contamination des aliments ou des produits servant à la fabrication des aliments.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Le nabam et le diméthylthiocarbamate de sodium sont des carbamates qui inhibe la cholinestérase. Les malaises, la faiblesse musculaire, l'étourdissement et la transpiration sont des symptômes typiques de la surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase. Le mal de tête, la salivation, la nausée, le vomissement, la douleur abdominale et la diarrhée dominent le plus souvent. Un empoisonnement pouvant conduire à la mort se manifeste par une perte de conscience, l'incontinence, des convulsions, de même que par une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. En cas d'exposition, des tests sur le taux de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges peuvent indiquer le degré d'exposition (consulter les données de référence). Toutefois, si un échantillon de sang est prélevé plusieurs heures après l'exposition, il est peu probable de constater une baisse de la production de cholinestérase sanguine à cause de sa réactivation rapide. L'atropine, par injection seulement, est l'antidote de préférence. Ne pas utiliser de pralidoxime. Dans les cas d'un empoisonnement aigu sévère, utiliser des antidotes immédiatement après vous être assuré que les voies respiratoires sont dégagées et qu'il y a respiration. En cas d'exposition orale, la décision de provoquer ou non le vomissement devrait être en présence d'un médecin.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION-CONTENANT SEMI-VRAC

1) Ferme la valve. **2)** Prendre les dispositions nécessaire pour retourner les contenant semi-vcac. **3)** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. **4)** En cas de déversements peu important, récupérer le liquide. Absorber les résidus au noyer d'une substance absorbante. Ne jamais verser dans le cours d'eau. Informer l'Organisme provincial/territorial chargé de la Réglementation du produit comme indiqué.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))